

CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique
Lundi 14 avril 2025

- *Budget Général de la commune 2025*
- *Création d'une Fiducie (nouvel habitat / La Borne)*
 - *Emprunt A.F.L*

SOMMAIRE

I – Approbation du Procès-Verbal de la Séance du 27 février 2025	5
II – Remplacement de Madame Nicole GRATESOL	6
III – Budget Primitif 2025 du SPIC Energies Renouvelables	8
IV – Budget Primitif 2025 de la commune et délibérations annexes	10
1) Section de fonctionnement	13
2) Section d'investissement	23
V – Ressources Humaines	27
1) Création d'un emploi permanent ouvert aux fonctionnaires et, le cas échéant aux agents contractuels en administratif	27
2) Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité au Château de la Chèze	27
3) Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité au Château de la Chèze	28
4) Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité au Château de la Chèze	28
5) Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité aux Services Techniques	28
6) Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité aux Services Techniques	29
7) Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité au plan d'eau de Chambaud	29

VI – Questions diverses	30
1) Transfert de Trésorerie à la Société Hélios Fiducie dans le cadre du projet Habitat Mixte à la Borne	30
2) Emprunt à l’A.F.L.	31
3) Bail administratif avec la SAS Les Terrasses de la Chèze et convention de mise à disposition d’objets estampillés « Château de la Chèze » et jouets médiévaux mis en vente en boutique	33
4) Acquisition d’une licence IV	34
5) Demande de subvention dans le cadre du Fonds Vert (friche) pour la réhabilitation du 1er étage et des façades de l’ancienne Gare	34
6) Cession d’une parcelle à la Communauté de Communes Val’Eyrieux / Aric	35
VII – Communications de M. Le Maire	36

SÉANCE du 14 avril 2025

Date de la convocation : 7 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 23

Etaient présents :

Dr CHABAL Jacques, Mme PINET Monique, M. CHEYTION Antony, Mme ROURE Marie-Christine, Mme CHANEAC Brigitte, M. SERRE Denis, Mme HORNEGG Johanna, M. PERRIN Roger, Mme ARNAUD Karine, M. CROS Pierre, Mme LABAUNE Sophie, M. MARION Jean François, Mme AUBERT Yolande, M. SANIEL Jean-Paul, Mme SECCO Brigitte, M. BOUCHARDON Thierry.

Procurations :

M. CUMIN Gérard à Mme HORNEGG Johanna, Mme PLANTIER Honorine à Mme ARNAUD Karine, Mme FONTANEL Sophie à Mme PINET Monique.

Absents :

M. RICHARD Frédéric
M. CLAVEL Christophe
Mme BOS Elise

Le *quorum* est atteint.

Secrétaire de séance : Mme CHANEAC Brigitte.

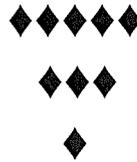
Assistaient également à la séance :

- Sylvie LAVIS, Directrice Générale des Services
- Christophe CHAMBON, Directeur des Services Techniques

Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal et le public présents à cette séance et les invite à faire une minute de silence en mémoire de Nicole GRATESOL.

I – Approbation du Procès-Verbal de la Séance du 27 février 2025

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal des délibérations prises en séance du 27 février 2025, par **19 voix** pour.



II – Remplacement de Madame Nicole GRATESOL

Monsieur le Maire indique que, suite au décès de Madame Nicole GRATESOL le 25 février dernier, et conformément à l'article 270 du Code Electoral, le remplacement est assuré par le candidat suivant l'ordre de la liste, à savoir **Monsieur Olivier FERRAND** (élu non siégeant le 15 mars 2020). Dans ce cas-là, la parité ne s'applique pas.

Le tableau du Conseil Municipal sera mis à jour et transmis en Préfecture.

Monsieur le Maire ajoute qu'il intégrera les commissions communales.

L'assemblée délibérante souhaite la bienvenue à Olivier FERRAND.

1. Désignation des délégués du Conseil municipal au Centre Communal d'Action Sociale, des E.P.C.I. et divers organismes

Monsieur le Maire signale que **Madame Nicole GRATESOL** était déléguée titulaire au Centre communal d'Action Sociale et aux Conseils d'écoles publiques.

Monsieur le Maire propose la candidature de **Mme Karine ARNAUD** pour le CCAS et de **M. Olivier FERRAND** pour les écoles. Il demande si d'autres candidats sont intéressés.

***Monsieur le Maire** rappelle que lors de la première délibération du 26 mai 2020, le vote avait été effectué à bulletin secret conformément à la loi, et aujourd'hui il s'agit d'un simple remplacement. Il interroge l'assemblée pour savoir si quelqu'un veut voter à bulletin secret. Personne n'y est favorable.*

Monsieur le Maire invite donc l'Assemblée à voter à main levée.

Pour le CCAS :

Nombre de votants : 19
Nombre de suffrages exprimés : 19
Sièges à pourvoir : 1.

Madame Karine ARNAUD est désignée avec **19** voix, *délégué titulaire au CCAS.*

Pour les conseils d'écoles publiques :

Nombre de votants : 19
Nombre de suffrages exprimés : 19
Sièges à pourvoir : 1.

Monsieur Olivier FERRAND est désigné avec **19 voix**, *délégué titulaire aux Conseils d'écoles publiques.*

Dans le cadre de **Val'Eyrieux**, **Madame Karine ARNAUD**, prochaine conseillère municipale de même sexe, remplacera Nicole GRATESOL, en tant que Conseillère communautaire, selon la Loi n° 2013-403 du 17 mai 2013.

Madame Brigitte CHANEAC précise que Madame GERARDIN, Provisure du lycée, a adressé ses sincères condoléances aux Conseils Communautaire et Municipal lors du Conseil d'Administration, pour le décès de Nicole GRATESOL, Déléguée communautaire.

Le Conseil Municipal, à main levée, par 19 voix pour,

Désigne les délégués ci-après mentionnés, au sein des organismes suivants :

Structure et nombre de délégués à élire	Candidats délégués titulaires		Candidats délégués suppléants	
	proposés	autres	proposés	autres
T : titulaire – S : suppléant				
CCAS : 4	M-Christine ROURE Karine ARNAUD Brigitte SECCO Yolande AUBERT			
SICTOMSED* : 2	Pierre CROS	Denis SERRE		
SDE ENERGIE 07 : 1 T + 1 S	Denis SERRE		Roger PERRIN	
Conseil de Surveillance Hôpital * 1 + 1	M-Christine ROURE		Brigitte SECCO	
CA Collège des Deux Vallées : 1 + 1	Brigitte CHANEAC		Brigitte SECCO	
CA Lycée : 1 + 1	Brigitte CHANEAC		Brigitte SECCO	
Conseils d'Ecoles (matern. Et prim.) : 2	M-Christine ROURE Olivier FERRAND			
Contrat d'Association Ecole St François Régis : 1	M- Christine ROURE			
C.N.A.S. : 1	Monique PINET			
Syndicat EDDMDA : 1 (Ecole Départementale de Musique – Bassin « centre »/ commune lieu d'enseignement)	Monique PINET			
S.E.M. ENERGIE : 1 SEMLER	Denis SERRE			
S Y M C A / SCOT 2 + 2	Denis SERRE			
Syndicat Mixte Eyrieux Clair	Denis SERRE Gérard CUMIN		Monique PINET Jean-Paul SANIEL	
CLECT 1	Gérard CUMIN			
Association des Communes Forestières de l'07 : 1	Denis SERRE			
Groupement Forestier de Ranc Bardou	Dr Jacques CHABAL		Denis SERRE	
SDEA de l'Ardèche	Denis SERRE			

AUTORISE son Maire à signer toutes pièces se rapportant à la présente.

III – Budget Primitif 2025 du SPIC Énergies Renouvelables

Monsieur le Maire donne la parole à la Directrice Générale des Services pour présenter le budget primitif annexe du SPIC Energies Renouvelables 2025.

Rappel : suite à la délibération du 8 avril 2019 approuvant la création d'un budget annexe pour la constitution d'un service public à caractère industriel et commercial dénommé « Energies Renouvelables ».

A – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet au SPIC d'assurer le remboursement de quelques charges à la commune et les amortissements.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du SPIC.

Pour le SPIC Energies Renouvelables :

- Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les frais d'assurances, les achats de matières premières et de fournitures et les amortissements
 - **Le montant des dépenses totales de fonctionnement pour l'année 2025 a été budgétisé pour un montant de 8 299.53 €**
 - **En 2025, le montant du chapitre 011 (charges à caractère général) a été fixé à 4 500.00€.**
 - **Un montant de 600.00€ est prévu au chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés) afin que la commune puisse se faire rembourser le temps effectué par la DGS pour ce budget annexe.**
 - **Au chapitre 042 (Opération d'ordre de transfert entre sections), 1 077.25 € ont été budgétés, montant correspondant aux amortissements des panneaux photovoltaïques et de l'onduleur.**
- La principale recette de fonctionnement correspond à la somme encaissée au titre de la revente d'électricité,
 - **En 2025, le montant de cette recette de fonctionnement devrait représenter environ 2 000€.**
 - **Le total des recettes de fonctionnement s'élève à 8 299.53 €**

B – SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence, la section d'investissement est liée aux projets du SPIC à moyen ou court terme. Elle concerne des dépenses ou des recettes à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement du SPIC regroupe :

En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou l'amélioration du patrimoine du SPIC, notamment le remboursement des panneaux photovoltaïques et l'onduleur à la commune, acquisitions de différents matériels...

En 2025, le montant budgétisé des dépenses totales d'investissement s'élève à 5 919.53 €.

Au compte 16, le remboursement de l'avance est prévu pour un montant de 1 165.00 € (pendant 20 ans).

En recettes : ce sont essentiellement les amortissements des panneaux photovoltaïques et de l'onduleur, perçus en lien avec les projets d'investissement :

- **En 2025, le montant budgétisé des recettes totales d'investissement représente 5 919.53 € dont 1 077.25 € correspondant aux amortissements.**

Monsieur Antony CHEYTION rappelle que la Ville est obligée, malgré le nombre faible d'opérations réalisées sur ce budget, de le séparer du budget général car il a une vocation commerciale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour,

Vu l'avis de la commission des finances du 14 avril 2025,
Vu le projet de budget primitif 2025, proposé pour le S.P.I.C « Energies Renouvelables »,

APPROUVE le budget primitif 2025, comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	8 299.53 €	8 299.53 €
Section d'investissement	5 919.53 €	5 919.53 €
TOTAL	14 219.06 €	14 219.06 €

☞ Voir annexes ci-après

Préparation budget primitif - Vue d'ensemble

CHEYL - LE CHEYLARD / SPIC - SPIC Energies Renouvelables / 2025

	Exercice précédent			Exercice courant				Notes / Observations
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% réalisé	Crédit de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total budget primitif (1) + (2)	
Fonctionnement								
Dépense	7 382,05	7 382,05	1 518,73	20,57		8 299,53	8 299,53	112,43
Recette	7 382,05	7 382,05	7 818,26	105,91		8 299,53	8 299,53	112,43
Total Fonctionnement	0,00	0,00	6 299,53	0,00				
Investissement								
Dépense	5 689,80	5 689,80	1 165,00	20,48		5 919,53	5 919,53	104,04
Recette	5 689,80	5 689,80	4 885,00	85,86		5 919,53	5 919,53	104,04
Total investissement	0,00	0,00	3 720,00	0,00				
Total DEPENSE	13 071,85	13 071,85	2 683,73	20,53		14 219,06	14 219,06	108,78
Total RECETTE	13 071,85	13 071,85	12 703,26	97,18		14 219,06	14 219,06	108,78
Total GENERAL	0,00	0,00	10 019,53	0,00				

Comparatif - Détail Chapitre

CHEYL - LE CHEYLARD / SPIC - SPIC Energies Renouvelables / 2025

Critères de l'édition :

Chapitre	Budgétisé.	Chapitre	Budgétisé
Fonctionnement - Dépense	8 299,53 €	Investissement - Dépense	5 919,53 €
011 - Charges à caractère général	4 500,00 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	1 165,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	600,00 €	21 - Immobilisations corporelles	4 754,53 €
023 - Virement à la section d'investissement	1 122,28 €	Investissement - Recette	5 919,53 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	1 077,25 €	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	3 720,00 €
67 - Charges exceptionnelles	1 000,00 €	021 - Virement de la section d'exploitation	1 122,28 €
Fonctionnement - Recette	8 299,53 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	1 077,25 €
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	6 299,53 €		
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	2 000,00 €		

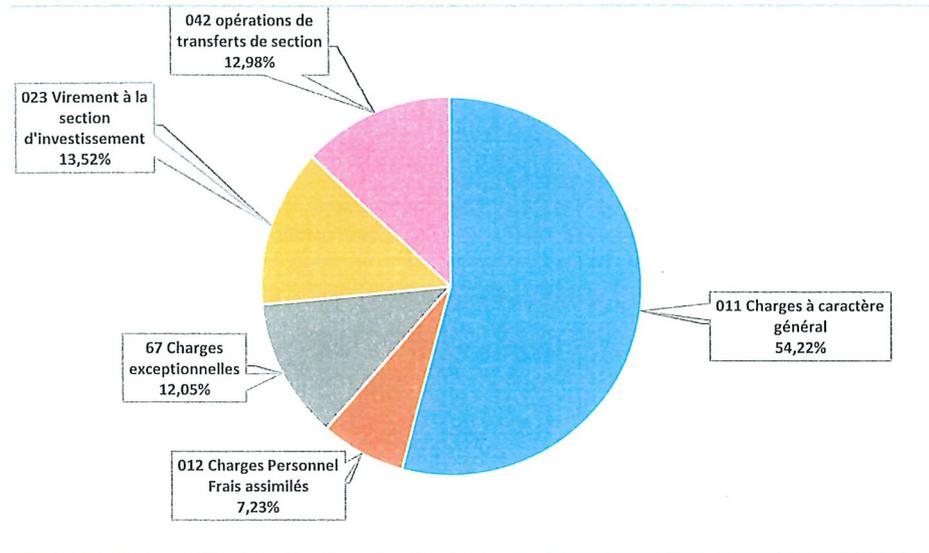


Comparatif - Détail Chapitre

CHEYL - LE CHEYLARD / SPIC - SPIC Energies Renouvelables / 2025

Section de fonctionnement - BP 2025
SPIC ENERGIES RENOUVELABLES

Dépenses

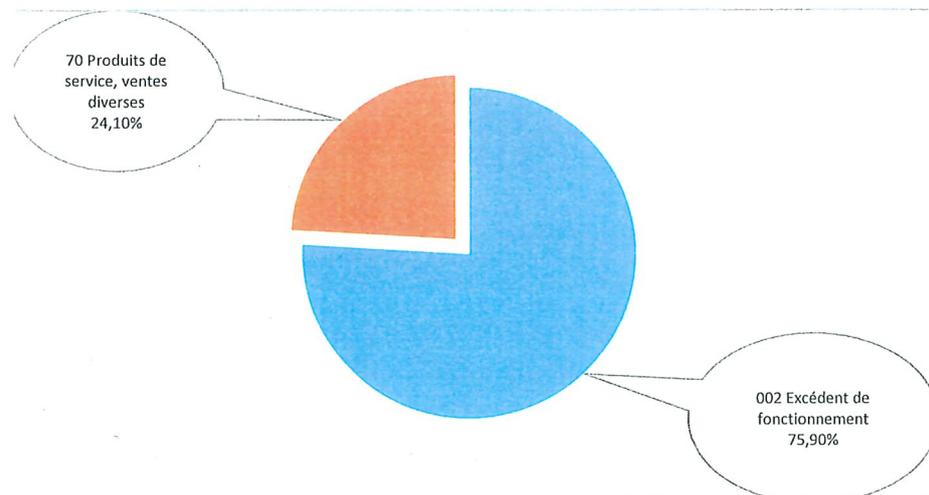


Montants

011 Charges à caractère général	4 500,00 €
012 Charges Personnel Frais assimilés	600,00 €
67 Charges exceptionnelles	1 000,00 €
023 Virement à la section d'investissement	1 122,28 €
042 opérations de transferts de section	1 077,25 €
TOTAL :	8 299,53 €

Section de fonctionnement - BP 2025
SPIC ENERGIES RENOUVELABLES

Recettes

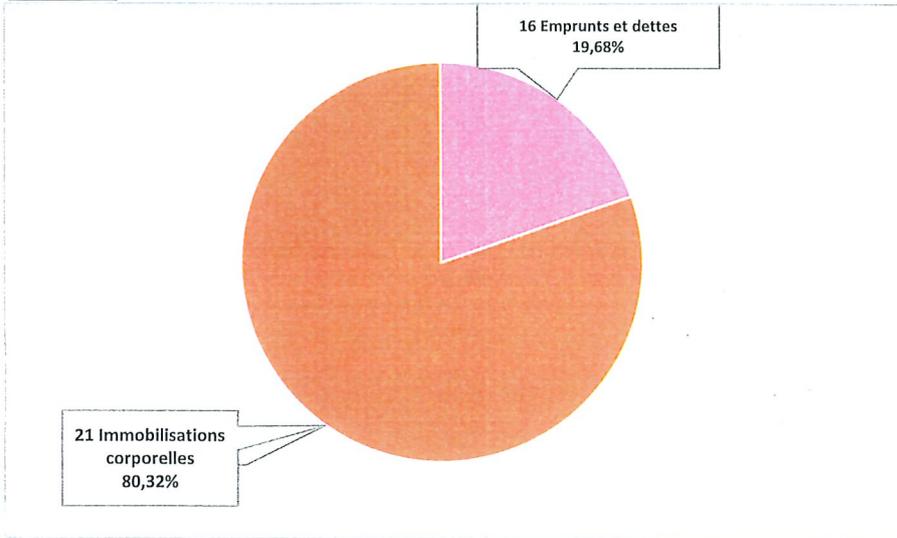


Montants

70 Produits de service, ventes diverses	2 000,00 €
002 Excédent de fonctionnement	6 299,53 €
TOTAL :	8 299,53 €

Section d'investissement - BP 2025
SPIC ENERGIES RENOUVELABLES

Dépenses

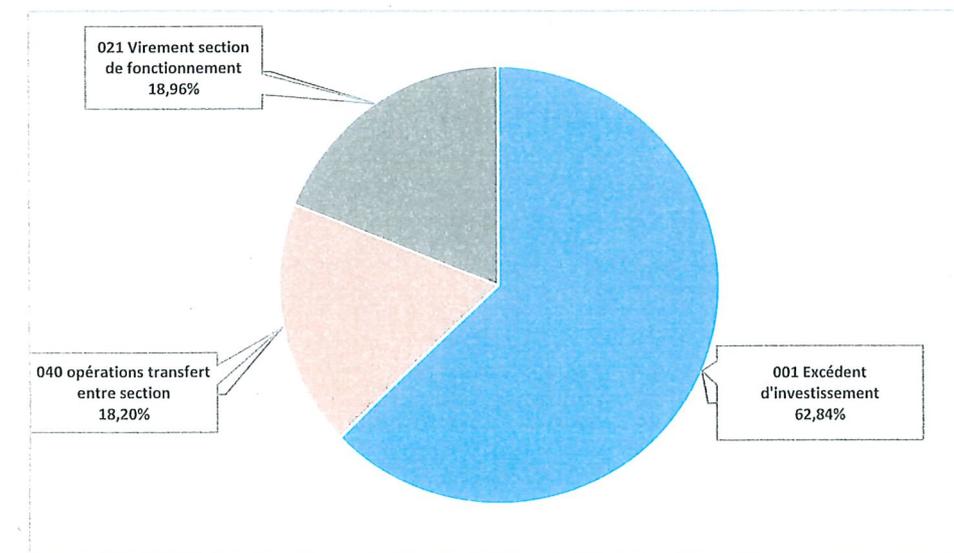


Montants

16 Emprunts et dettes	1 165,00 €
21 Immobilisations corporelles	4 754,53 €
TOTAL :	5 919,53 €

Section d'investissement - BP 2025
SPIC ENERGIES RENOUVELABLES

Recettes



Montants

001 Excédent d'investissement	3 720,00 €
040 opérations transfert entre section	1 077,25 €
021 Virement section de fonctionnement	1 122,28 €
TOTAL :	5 919,53 €

IV – Budget Primitif 2025 de la Commune et ses délibérations annexes

INTRODUCTION DE MONSIEUR LE MAIRE

Mesdames, Messieurs les Adjointes et Conseillers,
Mesdames, Messieurs les Responsables,

Nous sommes réunis, ce soir, pour l'acte le plus important, comme chaque année, celui du vote du budget qui engage le fonctionnement et l'investissement de la commune pour l'année qui vient, voire plus, puisque, vous le savez, je propose des investissements pluriannuels.

Je ne reviens pas sur mon introduction du DOB (Conseil Municipal du 27 février 2025), mais j'insiste sur quelques points :

Ce budget est en phase avec celui de la Communauté de Communes Val'Eyrieux qui a été voté, à l'unanimité, dans la conception d'une com-com de projet, où l'intérêt général (thématique, géographique...) prime toujours l'intérêt particulier.

C'est un budget (c'est rare) : PROSPECTIF

Il reste à réfléchir pour ce chef-lieu à un budget également « prospectif » pour la commune du Cheylard, bien sûr, mais également par l'intermédiaire du dossier « Petite Ville de Demain » (PVD), pour l'inscrire dans une dynamique territoriale, qui dépasse, vous le verrez, les seules prérogatives du Cheylard.

Je remercie, bien sûr, tous ceux qui ont bien voulu laisser de leur temps à ce devoir et important budget de cette mandature, car les embuches ne manquent pas !

- Manque de visibilité à court, moyen, et long terme de l'Etat.
- Des mesures de contraintes inédites par l'Etat sur nos collectivités, particulièrement le « bloc local » ... contrairement à ce qu'est dit et répété, ce ne sont pas les dépenses des collectivités locales qui mettent en cause le budget de l'Etat ! C'est un mensonge, toutes les associations d'élus le disent.
- Dans un contexte de difficultés indescriptibles en France et en Union Européenne, qui oublie nos territoires ruraux, et pour la première fois... Interco de France remet en cause frontalement le choix des gouvernements successifs : « il faut mettre en avant le bien-fondé d'une perspective territoriale et pragmatique, associant le soutien de l'industrie existante (traditionnelle, territoriale) en lui permettant de se développer plutôt que le choix fait de financer uniquement les industries de pointe (des métropoles) ».
- Nous devons également nous mettre en veille (Val'Eyrieux et le Cheylard), pour quelques signaux faibles de plus en plus reconnus :
 - Mutation des solidarités locales
 - Nouvelles formes de précarité (nouvelles populations)
 - Mutation de l'offre territoriale de santé (déjà réalisée)
 - Transformation des parcours de consommation (circuit court numérique)
 - Reconfiguration de la notion de proximité de service (Bus France Services)
 - Adaptation des politiques de mobilité et évolution des pratiques

Tout ceci est pris en compte dans le budget qui vous est présenté :

- Sans augmentation de la fiscalité (la taxe foncière sur le bâti n'a pas augmenté depuis 32 ans).
- Suite au DOB : une CAF intéressante pour les investissements à venir
- Il faut imaginer et identifier de nouveaux outils financiers (Fiducie) pour soutenir les investissements, et se projeter sur les besoins actuels et futurs de notre commune.
- Un emprunt aux A.F.L... 40 ans à taux fixe (c'est un choix pour que plusieurs générations participent à l'effort, amoindrissant le poids sur chacune d'elle), ce qui est une très bonne nouvelle.

Entre les compétences de Val'Eyrieux et la commune, nous mettons en place une politique dynamique, voulant lutter contre les problèmes démographiques, d'emploi, d'urbanisme (d'où des habitats nouveaux par l'intermédiaire du nouveau lotissement de la Borne).

Pour les budgets 2025, l'heure, pour toutes les collectivités, est difficile, suite à la loi de Finances de l'Etat. Il faut raison gardée mais obligation est faite pour nos strates de population, d'imaginer demain, au-delà de ce qui est choisi au niveau métropolitain.

C'est l'innovation face au recul qui nous permettra de survivre, puis de se dynamiser encore pour le futur et les générations qui viennent.

Ce budget présenté, vous montre le professionnalisme de l'équipe quant au fonctionnement, il vous montre également la possibilité d'investissement, grâce aux équilibres et choix antérieurs.

Enfin il permet, par ce choix, et c'est important : d'investir pour le quotidien de nos contemporains et d'investir par la fiducie créée, pour ce nouvel indispensable projet d'accueil pour habitats nouveaux.

De cette façon nous pouvons assurer deux importants budgets d'investissements :

- pour le quotidien, le local*
- pour l'avenir (grâce à cet emprunt avec l'A.F.L).*

Merci à ceux qui font confiance à notre capacité d'investir l'avenir.

Dr Jacques CHABAL
Maire du Cheylard

Monsieur le Maire invite Monsieur Antony Cheytion, Adjoint, à exposer le budget primitif 2025.

Monsieur Antony CHEYTION souligne que ce budget doit être voté par chapitre et projette les graphiques de la note brève et synthétique.

Monsieur Antony CHEYTION décrit :

- Par chapitre, les graphiques de la section de Fonctionnement (dépenses et recettes)
- Par chapitre, les graphiques de la section d'Investissement (dépenses et recettes)

☞ Voir annexes ci-après

Rappel :

- le budget des communes de moins de 10 000 habitants est voté par nature,
- en règle générale, le niveau de vote retenu par les collectivités est le chapitre, modalité également adoptée par la Commune du Cheylard,
- le budget de la commune est l'acte par lequel le Conseil Municipal prévoit et autorise les recettes et les dépenses de l'exercice budgétaire (1^{er} janvier au 31 décembre), ce qui constitue l'acte fondamental de la gestion communale, car c'est à travers lui que se concrétisent les choix et les orientations des élus municipaux. A noter qu'en section d'investissement, il convient de provisionner suffisamment pour disposer des « restes à réaliser » à la clôture de l'exercice afin de faire le lien jusqu'au vote du prochain budget (adopté généralement fin mars)].

Préparation budget primitif - Vue d'ensemble
CHEYL - LE CHEYLARD / COMI - BUDGET COMMUNE / 2025

	Exercice précédent			% réalisé	Crédit de report (1)	Exercice courant			Notes / Observations
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé			Propositions nouv. crédits (2)	Total budget primitif (1) + (2)	% Total budget / Budget voté précédent	
Fonctionnement									
Dépense	4 327 188,94	4 327 188,94	3 180 133,38	73,49		4 494 983,86	4 494 983,86	103,88	
Recette	4 327 188,94	4 327 188,94	4 772 700,98	110,30		4 494 983,86	4 494 983,86	103,88	
Total Fonctionnement	0,00	0,00	1 592 567,60	0,00					
Investissement									
Dépense	2 310 734,26	2 310 734,26	1 697 621,25	73,47	403 220,00	3 122 872,74	3 526 092,74	152,60	
Recette	2 310 734,26	2 310 734,26	1 533 258,51	66,35		3 526 092,74	3 526 092,74	152,60	
Total investissement	0,00	0,00	-164 362,74	0,00	-403 220,00	403 220,00			
Total DEPENSE	6 637 923,20	6 637 923,20	4 877 754,63	73,48	403 220,00	7 617 856,60	8 021 076,60	120,84	
Total RECETTE	6 637 923,20	6 637 923,20	6 305 959,49	95,00		8 021 076,60	8 021 076,60	120,84	
Total GENERAL	0,00	0,00	1 428 204,86	0,00	-403 220,00	403 220,00			

Comparatif - Détail Chapitre

CHEYL - LE CHEYLARD / COM - BUDGET COMMUNE / 2025

Critères de l'édition :

Chapitre	Budgétisé	Chapitre	Budgétisé
Fonctionnement - Dépense	4 494 983,86 €	Investissement - Dépense	3 526 092,74 €
011 - Charges à caractère général	1 328 100,00 €	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	164 362,74 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 389 247,00 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	90 000,00 €
014 - Atténuations de produits	35 000,00 €	041 - Opérations patrimoniales	5 220,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	768 905,69 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	364 800,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	402 781,17 €	20 - Immobilisations incorporelles	25 020,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	468 370,00 €	204 - Subventions d'équipement versées	1 231 940,00 €
66 - Charges financières	95 580,00 €	21 - Immobilisations corporelles	353 450,00 €
67 - Charges spécifiques	6 000,00 €	23 - Immobilisations en cours	1 284 500,00 €
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	1 000,00 €	26 - Participations et créances rattachées à des participations	6 800,00 €
Fonctionnement - Recette	4 494 983,86 €	Investissement - Recette	3 526 092,74 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 024 984,86 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	768 905,69 €
013 - Atténuations de charges	20 000,00 €	024 - Produits des cessions d'immobilisations	350 340,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	90 000,00 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	402 781,17 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	205 580,00 €	041 - Opérations patrimoniales	5 220,00 €
73 - Impôts et taxes	725 669,00 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves	713 282,88 €
731 - Fiscalité locale	1 490 000,00 €	13 - Subventions d'investissement	156 584,00 €
74 - Dotations et participations	811 750,00 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	1 127 814,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	126 000,00 €	27 - Autres immobilisations financières	1 165,00 €
77 - Produits spécifiques	0,00 €		
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	1 000,00 €		

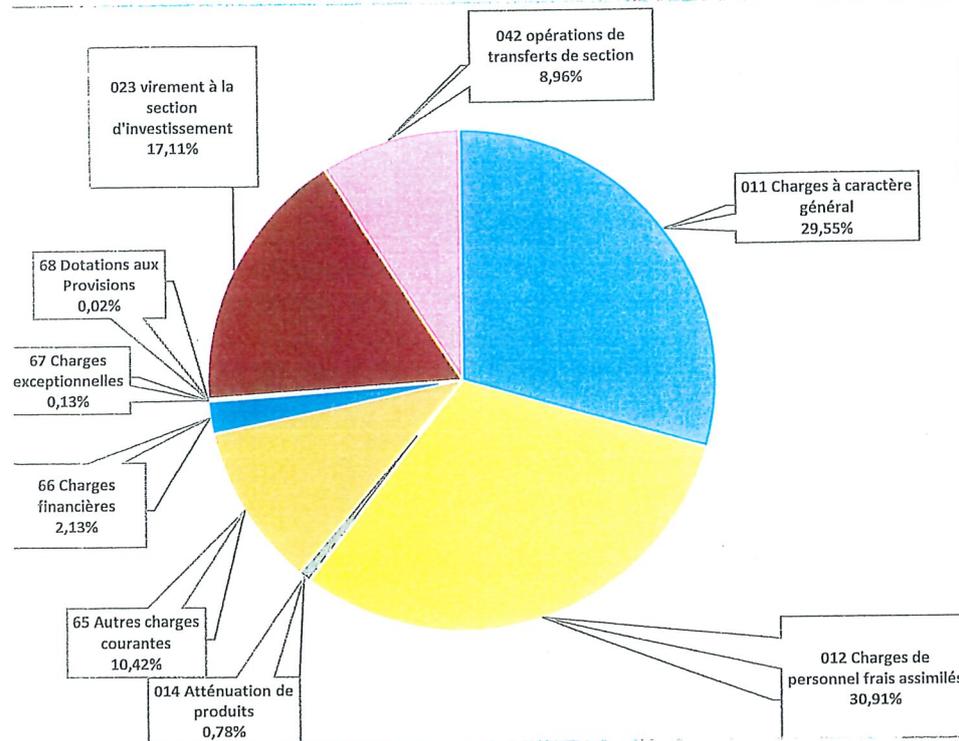


Comparatif - Détail Chapitre

CHEYL - LE CHEYLARD / COM - BUDGET COMMUNE / 2025

Section de fonctionnement - BP 2025

dépenses

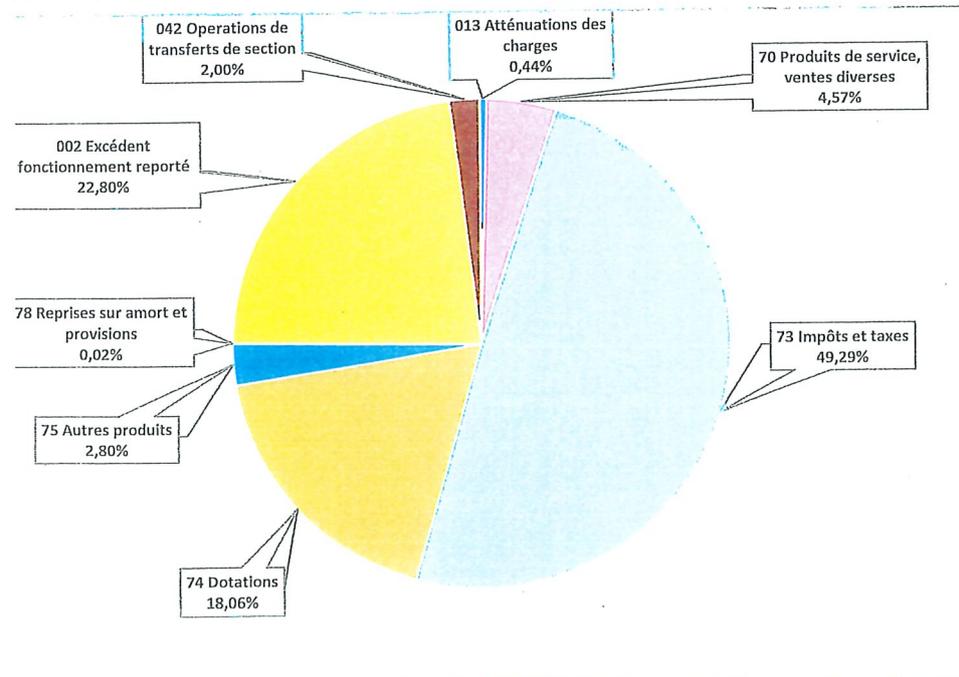


Montants

011 Charges à caractère général	1 328 100,00 €
012 Charges de personnel frais assimilés	1 389 247,00 €
014 Atténuation de produits	35 000,00 €
65 Autres charges courantes	468 370,00 €
66 Charges financières	95 580,00 €
67 Charges exceptionnelles	6 000,00 €
68 Dotations aux Provisions	1 000,00 €
023 virement à la section d'investissement	768 905,69 €
042 opérations de transferts de section	402 781,17 €
TOTAL :	4 494 983,86 €

Section de fonctionnement - BP 2025

recettes

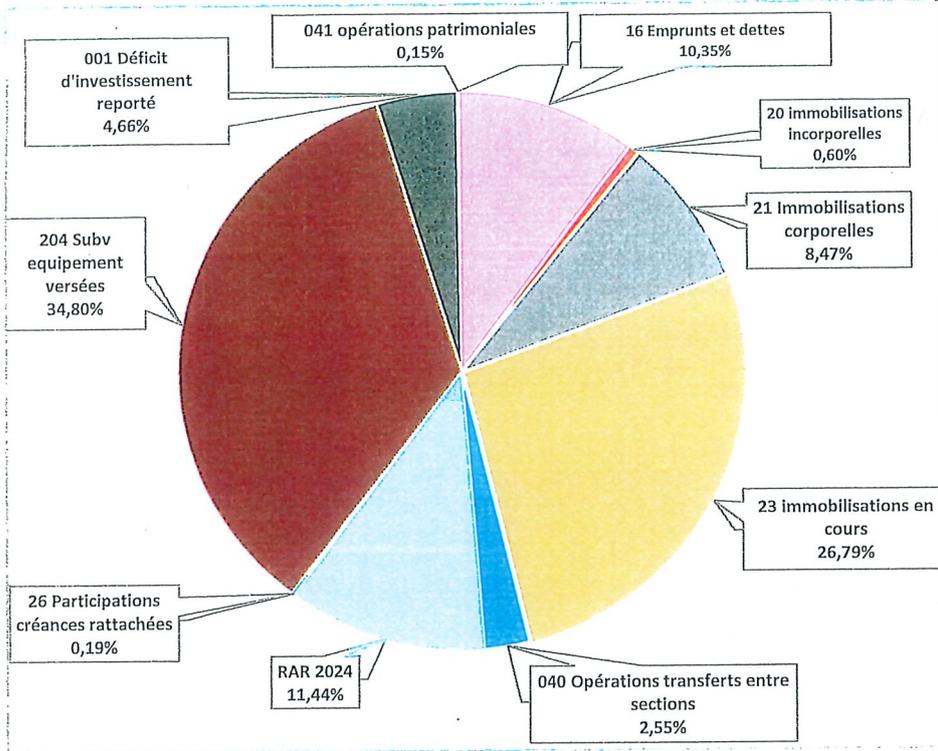


Montants

013 Atténuations des charges	20 000,00 €
70 Produits de service, ventes diverses	205 580,00 €
73 Impôts et taxes	2 215 669,00 €
74 Dotations	811 750,00 €
75 Autres produits	126 000,00 €
78 Reprises sur amort et provisions	1 000,00 €
002 Excédent fonctionnement reporté	1 024 984,86 €
042 Operations de transferts de section	90 000,00 €
TOTAL :	4 494 983,86 €

Section d'investissement - BP 2025

Dépenses

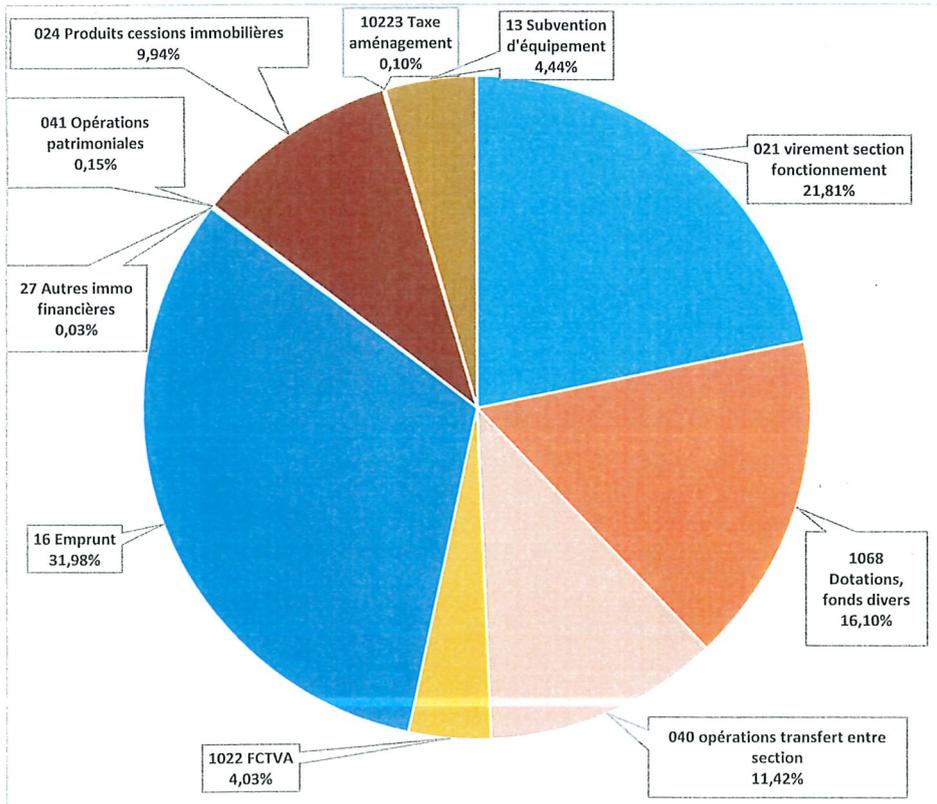


Montants

16 Emprunts et dettes	364 800,00 €
20 Immobilisations incorporelles	21 250,00 €
21 Immobilisations corporelles	298 800,00 €
23 immobilisations en cours	944 500,00 €
040 Opérations transferts entre sections	90 000,00 €
RAR 2024	403 220,00 €
26 Participations créances rattachées	6 800,00 €
204 Subv équipement versées	1 227 140,00 €
001 Déficit d'investissement reporté	164 362,74 €
041 opérations patrimoniales	5 220,00 €
TOTAL :	3 526 092,74 €

Section d'investissement - BP 2025

Recettes



Montants

021 virement section fonctionnement	768 905,69 €
1068 Dotations, fonds divers	567 582,74 €
040 opérations transfert entre section	402 781,17 €
1022 FCTVA	142 000,14 €
16 Emprunt	1 127 814,00 €
27 Autres immo financières	1 165,00 €
041 Opérations patrimoniales	5 220,00 €
024 Produits cessions immobilières	350 340,00 €
10223 Taxe aménagement	3 700,00 €
13 Subvention d'équipement	156 584,00 €
TOTAL :	3 526 092,74 €

A – SECTION DE FONCTIONNEMENT

1) Dépenses de fonctionnement

Monsieur Antony CHEYTION propose à l'assemblée une approche la plus pédagogique possible pour que tout soit clair. Il précise que lors de l'élaboration du budget, on commence par réfléchir au fonctionnement. On rapporte l'excédent de fonctionnement correspondant à l'affectation de résultat de l'exercice précédent.

Cette année, **le compte 002** s'élève à **1 024 986.86€**, (plus le chiffre est élevé, plus c'est positif pour la commune).

Monsieur Antony CHEYTION énumère les montants budgétisés par chapitre :

- **011 Charges à caractère général : 1 328 100.00€** soit **29.55%** des dépenses totales. Ce chapitre concerne toutes les charges courantes (eau, électricité, maintenance...).
- **012 Charges de personnel et frais assimilés : 1 389 247.00€** soit **30.91%** des dépenses totales. (Augmentation de 4 points de la CNRACL, prévoir les postes pour remplacements éventuels, saisonniers...) Il faut anticiper au maximum. La CNRACL va poursuivre son augmentation de 4 points en 2026 et 2027.
- **014 Atténuation de produits : 35 000€**. Ce chapitre comprend le FPIC (25 000€) et le remboursement des dégrèvements accordés par la DDFIP aux administrés sur la taxe d'habitation sur les logements vacants qui ont fourni une attestation de la Mairie. Le total des dégrèvements est réglé par la Ville.
- **65 Autres charges de gestion courante : 468 370€** soit **10.42%** des dépenses totales. Ce chapitre regroupe les indemnités d'élus les subventions aux associations, les contingents... La participation au SDIS représente cette année, une dépense de **132 285.00€** (en hausse chaque année).
- **66 Charges financières : 95 580.00€** soit **2.13%** des dépenses totales, intérêts à régler.
- **67 Charges exceptionnelles : 6 000.00€** pour d'éventuels titres émis à annuler. Le Trésorier a 4 ans pour demander le recouvrement des sommes.
- **68 Dotations aux provisions : 1 000.00€** au cas où la Ville aurait des créances douteuses.
- **042 Opérations d'ordre de transfert entre sections : 402 781.17€** (les amortissements), montant que nous retrouverons par symétrie en recettes d'investissement.

Montant total des dépenses de fonctionnement : 4 494 983.86€.

DÉLIBÉRATIONS ANNEXES / INFORMATIONS PRINCIPAUX COMMENTAIRES

Fournitures scolaires

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Antony CHEYTION, Adjoint, pour commenter les différentes délibérations annexes.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, la prise en charge partielle, par le budget communal, des fournitures scolaires des écoles publiques et privées, maternelles et primaires, décidée par délibération du Conseil Municipal en date du 27 mars 1986.

Monsieur Antony CHEYTION mentionne que les commissions des finances et des travaux, réunies le 14 avril dernier, ont émis des avis favorables pour chaque délibération annexe.

Monsieur Antony CHEYTION précise que les Commissions ont décidé de maintenir le montant des fournitures scolaires, de **52 €** par enfant cheylarois, pour l'exercice 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour,

DECIDE de maintenir cette prise en charge en 2025 à hauteur de **52 €** par élève cheylarois et par an, pour les élèves appartenant à des familles dont la résidence est située sur le territoire de la commune du CHEYLARD (35 € en 2003, 38 € en 2004, 38 € en 2005, 40 € en 2006, 42 € en 2007, 43,50 € en 2008, 44,50 € en 2009, 45 € en 2010, 45,50 € en 2011 et en 2012, 46 € en 2013, 2014, 2015 et 2016, 47 € en 2017, 48 € en 2018, 49 € en 2019, 50 € en 2020 et 2021, 50.50€ en 2022, 51€ en 2023, 52€ en 2024)

RAPPELLE que ces mesures ne s'appliquent qu'aux écoles maternelles et primaires publiques de la Commune, - le Contrat d'Association établi avec l'Ecole Privée Saint-François-Régis incluant les fournitures scolaires,

PRECISE que cette aide sera réglée sur présentation des factures des fournisseurs des établissements, d'un montant égal à la somme résultant du calcul ci-dessus (factures libellées au nom de la Commune, et visées par le Chef d'Etablissement),

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget (article 6067),

AUTORISE le Maire à faire le nécessaire quant à l'exécution de la présente délibération.

Tableau du personnel / exercice 2025

Comme chaque année, lors du vote du budget, le tableau du personnel désignant les effectifs pourvus, est exposé à l'assemblée délibérante

GRADES Répartis par filières	Effectifs pourvus
---------------------------------	----------------------

FILIERE EMPLOI FONCTIONNEL

Directeur Général des services communes de 2 000 à 10 000 habitants	1
Sous-total	1

FILIERE ADMINISTRATIVE

Rédacteur principal 2 ^{ème} classe*	1
Rédacteur	0
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe *	1
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	0
Adjoint administratif	1
Sous-total	3

(* dont 1 à "temps partiel")

FILIERE TECHNIQUE

Ingénieur	1
Technicien principal 1 ^{ère} classe	0
Technicien	0
Agent de maîtrise principal	1
Agents de maîtrise	1
Adjoints techniques principaux de 1 ^{ère} classe	4
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	2
Adjoint technique *	6
Sous-total	15

(* dont 1 à "temps non complet")

L'effectif de la filière "technique" comprend :

- l'équipe technique (voirie / travaux) = 10
- les agents affectés à l'entretien quotidien des locaux = 1
- les agents affectés aux écoles = 4

FILIERE ANIMATION

Animateur	1
Adjoint territorial d'animation principal 1 ^{ère} classe	0
Adjoint territorial d'animation principal 2 ^{ème} classe (a)	1
Adjoint territorial d'animation	0
Sous-total	2

(a) 1 agent à « temps non complet »

[(**) Le coût total de ce poste fera l'objet, en fin d'exercice, d'un reversement de la somme correspondante par le Centre Communal d'Action Sociale à la Commune, suite à la mise en place d'un nouveau service par le CCAS, dans le cadre du *legs Jeanne FREYDIER*].

FILIERE MEDICO-SOCIALE

Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	3
Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe	0
Sous-Total	3

POLICE MUNICIPALE

Brigadier chef principal	1
Sous-total	1

TOTAL	25
--------------	-----------

[Il convient d'ajouter à l'effectif titulaire quelques agents contractuels et/ou saisonniers, recrutés pour assurer des services spécifiques et faire face à des vacances d'emplois temporaires (cantine / garderie, entretien des bâtiments et services techniques en période estivale)].

Le tableau du personnel communal évolue dans le respect des règles statutaires. La polyvalence des agents est fréquente eu égard à la strate de la population à laquelle appartient la commune].

Rappel : Le régime indemnitaire (RIFSEEP) a été approuvé par le Conseil Municipal le 26 février 2018.

Subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Monsieur Antony CHEYTION informe que les Commissions ont proposé de maintenir la subvention du CCAS, au montant de 2024, soit **16 235€**.

Le Conseil Municipal, par 19 voix pour,

DECIDE d'allouer une aide de **16 235 €** au C.C.A.S. de la Commune du Cheylard, au titre de l'exercice 2025.

AUTORISE son Maire à signer toutes pièces relatives à la présente.

Subvention au Comité des fêtes

Monsieur Antony CHEYTION signale que les Commissions ont décidé de conserver le montant de la subvention pour le Comité des Fêtes, identique à l'an dernier, soit **14 373€**.

Le Conseil Municipal, par 19 voix pour,

DECIDE d'attribuer une subvention de **14 373 €** au Comité des Fêtes du Cheylard, pour l'organisation et le déroulement de diverses animations et manifestations culturelles au cours de l'exercice 2025.

AUTORISE son Maire à signer toutes pièces relatives à la présente.

Subvention à l'école Saint-François-Régis

Contrat d'association

[Rappel : par délibération du 30 mars 2000, le Conseil Municipal avait fixé la participation aux frais de fonctionnement des écoles catholiques primaire et maternelle, pour l'année 2000, sur la base de 640 € par élève (effectifs cheylarois) – Faisant suite à la demande de l'établissement, le Conseil Municipal, par délibération du 29 juin 2000 a approuvé l'établissement d'un CONTRAT D'ASSOCIATION avec l'Ecole privée Saint-François-Régis (transformation de contrat simple en contrat d'association). Etant précisé, en outre, que les avantages consentis par une commune ne peuvent pas être supérieurs à ceux consentis pour l'école publique ; la commune doit se référer, pour l'évaluation des dépenses qu'elle prend en charge, au coût moyen d'un élève des classes de même nature de l'école publique qu'elle gère (dépenses de fonctionnement)].

Monsieur Antony CHEYTION explique que le montant de la subvention est inférieur à celui de 2024, motivé par une baisse du nombre d'élèves en maternelle et primaire. Néanmoins, le coût par élève n'a pas évolué depuis 2018.

Rentrée 2023	7 élèves en Maternelle 24 élèves en Primaire
Rentrée 2024	3 élèves en Maternelle 16 élèves en Primaire

Le Conseil Municipal, par 19 voix pour,

CONSIDERANT les clauses du Contrat d'Association établi à la date du 1er septembre 2000,

DECIDE d'attribuer à l'Ecole Saint-François-Régis une aide de **16 603.20 €** au titre de l'exercice budgétaire 2025, au vu des effectifs pris en compte à la rentrée scolaire de septembre 2024, soit :

* maternelle	3	élèves x	1 659.20 €	=	4 977.60 €
* primaire	16	élèves x	726.60 €	=	11 625.60 €
	TOTAL			:	16 603.20 €

PRECISE que, dans l'hypothèse d'un solde éventuel, celui-ci sera régularisé sur l'exercice 2025 lors de l'adoption des *décisions modificatives* de fin d'année,

AUTORISE son Maire à faire le nécessaire quant à l'exécution de la présente.

2) Recettes de fonctionnement

- **013 Atténuation de charges : 20 000.00€.** Ce montant correspond aux remboursements de l'assurance du personnel en arrêts maladie. Plus le montant est élevé, plus c'est compliqué pour la commune car cela signifie qu'il y a de nombreux arrêts.
- **70 Produits de service, du domaine et ventes directes : 205 580.00€.** Ce chapitre correspond à diverses recettes : concession funéraires, redevances occupation du Domaine Public, cantine, garderie...

Monsieur Antony CHEYTION indique que les Elus ont minoré les recettes et majoré les dépenses mais en restant sincères.

Monsieur le Maire confirme qu'il s'agit d'une gestion en bon père de famille.

- **73 Impôts et Taxes : 725 669.00€** et le **chapitre 731 Fiscalité Locale : 1 490 000.00€** représentent les recettes prévisionnelles principales pour un montant total de **2 215 669.00€.**

Monsieur Antony CHEYTION souligne que la Loi de Finances 2025 prévoit une augmentation des bases de **1.7%** en 2025.

- **74 Dotations et participations : 811 750.00€**

Monsieur Antony CHEYTION signale que la Dotation Globale Forfaitaire (D.G.F) a diminué de moitié depuis 2014. Quant à la Dotation de Solidarité Rurale (D.S.R), cette année, elle s'élève à **300 963.00€ (281 866.00€ en 2024).**

- **75 Autres produits de gestion courante : 126 000.00€** (revenus des loyers...).
- **042 Opérations d'ordre de transfert entre sections : 90 000.00€.** Ce chapitre représente les travaux en régie, effectués par les Services Techniques.

Montant total des recettes de fonctionnement : 4 494 983.86€.

L'état 1259 de notification fiscale 2025, établi et transmis par les Services Fiscaux, a été joint à la convocation.

IMPORTANT : Produit fiscal "à taux constants" pour 2025 :

Attention La Loi de Finances 2025 votée par le gouvernement a prévu une augmentation de 1.7 % des valeurs locatives.

Désignation	Taux d'imposition 2024	Bases d'imposition notifiées 2025	Produit fiscal à taux constants 2025
Foncier bâti (FB) Taux communal	37.53	4 593 000	1 723 753
Foncier non bâti (FNB)	80.36	13 600	10 929
Taxe d'habitation	13.75	689 000	94 738
		TOTAL	1 829 420

Rappel 2021 : Le taux de la taxe foncière sur propriétés bâties s'est vu augmenter par la compensation de la taxe d'habitation que percevait le Département. En 2021, le taux de TFB passe à 37.53 % correspondant au cumul du taux communal (18.75 %) et du taux départemental (18.78%), sans augmentation pour le contribuable.

Propositions soumises à l'approbation du Conseil Municipal

Constance des taux

Désignation	Taux d'imposition 2025	Bases d'imposition notifiées 2025	Produit fiscal avec constance des taux 2025
Foncier bâti (FB)	37.53	4 593 000	1 723 753
Foncier non bâti (FNB)	80.36	13 600	10 929
Taxe d'habitation	13.75	689 000	94 738
		TOTAL	1 829 420

Monsieur Antony CHEYTION indique que la baisse de la dotation globale forfaitaire se poursuit : **- 12 109 €**, en 2025. Les autres dotations progressent de **19 097 €**

(DGF **212 063€** en 2024 et Autres dotations **281 866€** en 2024)

Le Projet de BUDGET 2025 est établi
AVEC CONSTANCE DES TAUX D'IMPOSITION

Comme suit,

› Taxe foncière (foncier bâti)	37.53 %
› Taxe foncière (foncier non bâti)	80.36 %
› Taxe d'habitation	13.75%

La notification des bases d'imposition, transmise par les services de l'Etat, donne un produit attendu de 1 829 420 €.

Monsieur le Maire souligne que la TAXE FONCIERE (sur les propriétés bâties) n'enregistre pas de hausse pour la 32^{ème} année consécutive (depuis 1993), une première baisse ayant même été engagée en 2003 (- 10 %) et une seconde en 2007 (- 6 %), une troisième en 2019 (- 0.27 %).

Le Conseil Municipal, par 19 voix pour,

ADOPTE les taux d'imposition suivants en 2025, soit :

- TF Communale : 37,53 %
- TFNB : 80,36 %
- TH : 13.75 %

AUTORISE son Maire à signer l'« état 1259 » correspondant (transmis par la DDFIP) ainsi que toutes pièces s'y rapportant.



A NOTER EGALEMENT :

DEPENSES	
Virement à la section d'investissement (C/023)	768 905,69 €
Contingent SDIS / Incendie (C/65)	132 285,00 €
RECETTES	
Excédent antérieur reporté (C/002)	1 024 984,86 €
Travaux en régie" (C/042) (gérés en fin d'exercice)	90 000,00 €
Attribution de compensation (C/73) (versée par la Communauté de Communes)	635 669,00 €
Dotations forfaitaire, versée par l'Etat (C/74) (en baisse constante) *	199 954,00 €
Dotations de Solidarité Rurale Péréquation, versée par l'Etat (C/74)	78 494,00 €
Dotations de Solidarité Rurale « Bourg Centre » versée par l'Etat (C/74)	222 469,00 €

[*199 954€ e, 2025, 212 063€ en 2024, 216 230€ en 2023, 218 757 € en 2022, 234 175 € en 2021, 247 105 € en 2020, 258 862 € en 2019, 274 098 € en 2018, 288 322 € en 2017, 338 430 € en 2016, 418 460 € en 2015, 497 365 € en 2014, 538 787 € en 2013, 560 063 € en 2012, 591 862 € en 2011.

Soit une diminution de **391 908 €** depuis 2011].

Monsieur Antony CHEYTION déclare que le montant total des recettes de fonctionnement représente **4 494 983.86 €** dont **2 215 669.00 €** correspondent aux impôts et taxes, soit **49.29 %** des recettes totales.



B – SECTION D'INVESTISSEMENT

1) Transferts et / ou ouvertures complémentaires de crédits sur les programmes existants / nouveaux programmes

Monsieur Denis SERRE expose les tableaux d'investissement. Le montant total des dépenses d'investissement s'élève à **3 526 092.74 €**.

PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT 2025

[Avec reprise des "restes à réaliser" (RàR) = "crédits de report" au 31.12.2024].

Monsieur Denis SERRE liste les opérations réelles d'investissement projetées en 2024 représentant la somme totale de **403 220 €**, ainsi réparties :

Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	3 770 €
Chapitre 21*	Immobilisations corporelles	54 650 €
Chapitre 23*	Immobilisations en cours (travaux)	340 000 €
Chapitre 204	Subvention d'équipement	4 800 €
TOTAL		403 220 €

(*niveau de vote du budget par l'assemblée communale).

Liste des programmes de la section d'investissement

(avec les « Restes à Réaliser = dépenses **403 220 €** ») :

[pour information]

OPERATIONS	DEPENSES
Acquisitions mobiliers et matériels	54 650 €
Constructions en cours	340 000 €
Frais d'études, recherche, développement	3 770 €
Subvention équipement OPAH	4 800 €
TOTAL	403 220 €

A NOTER :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
TRAVAUX EN REGIE	90 000.00 €
RESTES A REALISER EN DEPENSES au 31.12.2024	403 220.00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	
VIREMENT de la SECTION de FONCTIONNEMENT	768 905.69 €
F.C.T.V.A.	142 000.14 €

Monsieur Antony CHEYTION détaille les différents chapitres d'investissement et assure que les comptes au **023 Dépenses de fonctionnement et 021 Recettes d'investissement** sont des chiffres importants, puisque ce montant sert à recouvrir le capital des emprunts, plus il est élevé, plus la commune est rassurée.

Monsieur Antony CHEYTION rappelle que l'affectation de résultat a révélé un déficit de **164 362.74€**. En investissement, ce montant a été reporté en dépenses, ainsi que les restes à réaliser 2024 (**403 220€**).

- **Chapitre 040 Opérations d'ordres de transfert entre sections : 90 000€**. Travaux en régie (en symétrie avec le **042 Recettes de fonctionnement**).
- **Chapitre 041 Opérations patrimoniales : 5 220.00€**
- **Chapitre 20 immobilisations incorporelles : 21 250€** (Plan Local d'Urbanisme, études, Licence IV...).
- **Chapitre 21 immobilisations corporelles : 298 800€**.
- **Chapitre 23 immobilisations en cours : 944 500€**
- **Chapitre 204 Subventions d'équipements versées : 1 227 140.00€**, dont **800 000€** de trésorerie à la Fiducie et **350 340€** (transfert de la valeur du foncier).

Monsieur Antony CHEYTION ajoute que les jeux d'écriture de la Fiducie ont été communiqués par le Conseiller aux Décideurs Locaux et le Directeur de la DDFIP de Privas. Ces derniers ont sollicité l'avis de la Centrale pour confirmer ces écritures mais nous n'avons pas encore reçu leurs réponses.

Monsieur le Maire souligne : « *les licences IV sont de moins en moins faciles à trouver. Il s'agit là d'une prospective pour la commune* ».

Monsieur le Maire signale les principaux investissements de l'année, à savoir : la Chèze, la Maison du Patrimoine (1^{er} étage de l'Ancienne Gare), les écoles, le pétanquodrome, réparations des crues, Ecologie, OPAH, le Foyer.

Monsieur Antony CHEYTION indique qu'au **chapitre 26 Participations et créances rattachées à des participations**, **6 800€** ont été budgétisés pour les ACI (Apport en Capital Initial) auprès de l'Agence France Locale (A.F.L). Ce montant sera prévu sur les 4 exercices à venir.

Le montant total des dépenses d'investissements est de 3 526 092.74€

Recettes d'investissement :

- **Chapitre 024 Produits des cessions d'immobilisations : 350 340€.** Cette somme correspond à l'estimation de la valeur du foncier du terrain de la Borne qui sera transféré à la Fiducie. Un expert l'a évalué récemment et a été arrêté à **314 500€**.
- **Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections** représente les amortissements pour **402 781.17€** (par symétrie aux dépenses de fonctionnement).
- **Chapitre 1068 Dotations fonds divers et réserve**, montant acté dans l'affectation de résultat : **567 582.74€**.
- **Chapitre 1022 FCTVA : 142 000.14€.** Tous les comptes ne sont pas éligibles. Si la loi Barnier était passée, les collectivités territoriales auraient perdu 10% de FCTVA car il avait prévu de réduire le taux de **16.404%** à **14.85%**.
- **Chapitre 10 Taxes d'aménagement : 3 700€**, montant qui devrait être bien plus important mais il faut être prudent.
- **Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilés : 1 127 814€** dont **800 000€** emprunt pour la Fiducie et **327 814€** pour un emprunt d'équilibre. Les emprunts d'équilibre sont de plus en plus pratiqués par les Collectivités territoriales.
- **Chapitre 13 Subventions d'investissement : 156 584.00€**, correspondant aux subventions reçues, à ce jour, pour la vidéoprotection (**106 584€**) et **50 000€** prévus pour la Gare. La Région avait adressé un courrier pour la Gare dans lequel **75 000€** ont été annoncés mais la Ville n'a toujours pas reçu l'arrêté attributif donc par précaution, **50 000€**, seulement, ont été budgétisés.

Le montant total des recettes d'investissement représente 3 526 092.74€.

Monsieur le Maire rapporte que le **montant total du budget 2025** s'élève à **8 021 076.60€**. Les comptes 021, 023 et 1068 prouvent une bonne gestion. Il confirme que les emprunts d'équilibre sont souvent prévus à Val'Eyrieux.

Monsieur le Maire remercie les Elus et responsables qui ont préparé les budgets.

Monsieur le Maire souligne : *« la fiducie doit apporter de la souplesse au bloc local. C'est un nouveau mode opératoire financier ».*

Monsieur Antony CHEYTION déclare : *« les ressources propres de la Commune permettent aux Elus d'avoir plus de marges pour investir. La preuve en est : la bonne santé financière de la Ville a permis d'avoir une très bonne note auprès de la banque A.F.L, qui, par conséquent, nous fait confiance pour l'avenir ».*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour et 2 abstentions,

Vu l'avis de la commission des finances du 14 avril,
Vu le projet de budget primitif 2025,

APPROUVE le budget primitif 2025 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	4 494 983,86 €	4 494 983,86 €
Section d'investissement	3 526 092,74 €	3 526 092,74 €
TOTAL	8 021 076,60 €	8 021 076,60 €

Monsieur le Maire conclut ainsi le budget : « *Tout l'investissement a été budgétisé puis au fil de l'année, on choisira en fonction des besoins et des moyens. Il est impératif d'avancer sur les projets essentiels...* ».



V – Ressources Humaines

Monsieur le Maire donne la parole à M. Antony CHEYTION, Adjoint pour exposer les différentes délibérations relatives aux ressources humaines.

Monsieur Antony CHEYTION rappelle que c'est une nouveauté que la Direction Départementale des Finances Publiques (D.D.F.I.P) a mis en place depuis début 2025. Dans chaque contrat de travail, il faut faire référence à une délibération de création de poste.

La DDFIP s'appuie sur une loi de 1984, tout ceci est purement administratif. Il n'y a aucune possibilité de recruter un contrat à durée déterminée en urgence.

1) Création d'un emploi permanent ouvert aux fonctionnaires et, le cas échéant aux agents contractuels en administratif

Monsieur Antony CHEYTION présente la délibération pour la création d'un emploi permanent ouvert aux fonctionnaires et, le cas échéant, aux agents contractuels en administratif car il convient de renforcer le secrétariat par un adjoint administratif territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet. Il s'agit d'un poste polyvalent nécessitant un diplôme en ressources humaines et des connaissances en urbanisme.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour,

DECIDE :

Article 1 : d'adopter la proposition du Maire,

Article 2 : de modifier ainsi le tableau des effectifs,

Article 3 : d'inscrire au budget les crédits correspondants.

2) Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité au Château de la Chèze

Monsieur Antony CHEYTION expose la délibération relative au recrutement d'un saisonnier, dans le grade d'adjoint territorial d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet, à compter du 1er juillet 2025, pour les visites et les animations au château de la Chèze.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, par 19 voix pour,

APPROUVE la création de ce poste.

3) Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité au Château de la Chèze

Monsieur Antony CHEYTION présente la délibération relative au recrutement d'un 2ème saisonnier, dans le grade d'adjoint territorial d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet, à compter du 1er juillet 2025, pour les visites et les animations au château de la Chèze.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, par 19 voix pour, APPROUVE la création de ce poste.

4) Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité au Château de la Chèze

Monsieur Antony CHEYTION révèle la délibération relative au recrutement d'un 3ème saisonnier, dans le grade d'adjoint territorial d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet, à compter du 1er juillet 2025, pour les visites et les animations au château de la Chèze.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, par 19 voix pour, APPROUVE la création de ce poste.

5) Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité aux Services Techniques

Monsieur Antony CHEYTION commente la délibération relative au recrutement d'un saisonnier, dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet, à compter du 1er juillet 2025, en raison du surcroît de travail conséquent au fleurissement estival de la Ville et des nombreuses animations estivales.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, par 19 voix pour, APPROUVE la création de ce poste.

6) Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité aux Services Techniques

Monsieur Antony CHEYTION expose la délibération relative au recrutement d'un 2ème saisonnier, dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet, à compter du 1er juillet 2025, en raison du surcroît de travail conséquent au fleurissement estival de la Ville et des nombreuses animations estivales.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, par 19 voix pour,
APPROUVE la création de ce poste.

7) Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité au Plan d'eau de Chambaud

Monsieur Antony CHEYTION présente la délibération relative au recrutement d'un saisonnier, dans le grade d'éducateur sportif 1er grade relevant de la catégorie hiérarchique B à temps complet, titulaire du BNSSA à compter du 1er juillet 2025, en raison de l'ouverture du plan d'eau de Chambaud pour l'été 2025.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, par 19 voix pour,
APPROUVE la création de ce poste.



VI – Questions Diverses

1) Transfert de Trésorerie à la Société Hélios Fiducie dans le cadre du projet Habitat Mixte à la Borne

Monsieur le Maire invite l'Adjoint à l'urbanisme à développer ce dossier important pour l'avenir de la commune.

Monsieur Antony CHEYTION explique que la fiducie sera gérée par HÉLIOS Fiducie, représentée par Maître Thibault SOLEIHAC. Comme cela a été présenté dans le budget, la Ville devra :

- Transférer la valeur du foncier selon les écritures comptables ci-après :

Section d'investissement

- Au chapitre 024 → **314 500€**
- Au chapitre 20422 → **314 500€**

- Et transférer la trésorerie comme suit :

Section d'investissement

- Au chapitre 1641 → **800 000€**
- Au chapitre 20422 → **800 000€**

Tous ces éléments figurent dans la convention de fiducie qui sera signée mercredi 16 avril en Mairie du Cheylard.

Monsieur le Maire mentionne : *« la mise en place de cette fiducie est en réflexion depuis le 20 novembre 2023, le dossier a déjà été abordé pour le finaliser, au cours de nombreuses réunions (bureau municipal, groupe, Conseil...).*

C'est un concept très innovant pour une offre (dans ce cas d'habitat nouveau) de qualité et de quantité.

C'est un moment important pour notre commune et notre territoire. C'est un projet moderne, innovant, économique avec une conception de développement durable et avec un financement hybride (fonds privés / fonds publics), ce qui sera le cas dans les années qui viennent.

Il est un enjeu transversal, pour une offre d'installation nouvelle pour la population (actuelle et future). Cette offre devra être « intermédiaire » pour être abordable pour différentes catégories d'utilisation (nous ne proposons pas de logement type HLM, ni sociaux...).

Il s'agit d'une écoconstruction (associant l'économie circulaire, pour un bien-vivre ensemble moderne, un tiers-lieu, campus « éphémère », logement communal, jardins, nature, etc).

La société Serenity Concept participe au montage et à la réflexion, la Fiducie est l'outil nouveau qui permet la réalisation de cet important projet (un « quartier nouveau »), et le gestionnaire (pour achat, locataires, mobilisations, etc.).

Ce dossier est un premier axe, celui de l'habitat, mais d'autres dossiers pourront voir le jour.

Par cette délibération, nous anticipons les besoins de notre Ville et territoire, devant les problèmes de démographie, de doutes économiques, dans un contexte étatique contraint (dotations, urbanisme...).

Dans le contexte actuel et l'évolution à court et moyen terme que nous allons subir, nous choisissons d'innover, pour l'avenir.

En agissant pour demain, nous nous plaçons dans une position résolument positive. Pour affirmer, que nous croyons, en l'avenir de ce territoire ».

Pour terminer, **Monsieur le Maire** explique que le besoin de financement sera effectué grâce à un emprunt à la banque A.F.L (garantie par l'Etat).

Ainsi, ce projet s'appuie sur une réalité : des besoins identifiés, un gestionnaire (Hélios + Fiducie) et un financement assumé.

Monsieur le Maire, pour ce qui concerne le zonage de ce foncier, laisse à l'Adjoint à l'urbanisme, les explications du PLU actuel, PLUI en cours, et du PPRI en réflexion.

Monsieur Antony CHEYTION rapporte que lors de la modification n°2 mise en compatibilité du PLU avec le SCOT, les services de l'Etat ont salué l'effort, pris en compte par la commune, pour densifier l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (O.A.P) de la Borne. Ces éléments apparaissent dans le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur de novembre 2024.

Monsieur Antony CHEYTION complète en expliquant que le projet de porté à connaissance remis le 13 février dernier par les services de la DDT n'est qu'une note d'enjeux. L'Etat engage un débat avec les communes, il s'agit d'un document de travail. La révision du PPRI ne sera effective pas avant au moins 2 ans.

Monsieur le Maire rappelle que le Plan Local d'Urbanisme a été élaboré en 9 ans.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour et 2 abstentions,

- **APPROUVE** le transfert de **800 000 €** à la Société HELIOS Fiducie tel qu'il a été exposé dans la convention de fiducie rédigée par Maître Charlène ROULET, Notaire associée, titulaire d'un office notarial à Chalon sur Saône.

- **ACCEPTTE** le transfert de la valeur du foncier de la parcelle cadastrée section AC numéro 561 de **314 500 €** (montant évalué par l'expert M. VACHER) à la Société HELIOS Fiducie tel qu'il a été exposé dans la convention de fiducie rédigée par Maître Charlène ROULET, Notaire associée, titulaire d'un office notarial à Chalon sur Saône.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son Représentant, à signer toute pièce se rapportant à ce transfert.

2) Emprunt à l'A.F.L.

Monsieur le Maire donne la parole à l'Adjoint à l'urbanisme, qui s'est chargé de ce dossier.

Monsieur Antony CHEYTION mentionne qu'une délibération avait été approuvée le 27 février dernier pour adhérer à l'A.F.L. Cette dernière propose, contrairement aux banques classiques, des prêts longue durée.

Monsieur Antony CHEYTION indique que pour le prêt des **800 000€** relatifs à la fiducie, il a négocié un prêt à taux fixe sur une durée de 40 ans. Depuis plusieurs semaines, les marchés financiers fluctuent énormément à cause de l'incertitude sur les droits de douane. L'A.F.L a examiné ces instabilités et jugé le moment le plus opportun pour bénéficier du taux le plus intéressant. Ainsi, le 10 avril dernier, le taux fixe était à **3.94%** et a été retenu pour la ville.

Monsieur Antony CHEYTION déclare que la Banque des Territoires préconise, aujourd'hui, un accompagnement de prêt pouvant aller de 50 à 80 ans.

Monsieur le Maire remercie Antony CHEYTION pour la négociation avec l'A.F.L : « *Je pensais à un emprunt de 30 ans, mais 40 ans c'est encore mieux... car ce projet nouveau devrait satisfaire plusieurs générations, et que la longueur du prêt est une façon d'intégrer les générations au projet de leur commune. Je confirme que les taux sont actuellement très volatiles* ».

Monsieur Antony CHEYTION affirme que l'A.F.L réalise un vrai travail d'ingénierie. La vitesse de désendettement... 3.5.

Madame Johanna HORNEGG indique que lors d'une réunion, un prêt à court terme avait été préconisé.

Monsieur Antony CHEYTION répond que l'A.F.L a proposé un prêt à long terme afin de lisser au mieux, la dette. Cette année, le capital à rembourser sera de **5 000€** et environ **5 580€** d'intérêts.

Madame Johanna HORNEGG rétorque : « *les intérêts à longs termes vont coûter plus cher à la collectivité* ».

Monsieur Antony CHEYTION répond que le long terme, au contraire, permet de lisser la dette.

Monsieur le Maire réaffirme que plusieurs générations seront concernées par ce nouveau quartier, et homogénéise le remboursement dans le temps.

Monsieur le Maire renouvelle ses remerciements à Antony CHEYTION pour tout le travail effectué pour la Fiducie auprès de Serenity Concept, les Notaires, Hélios Fiducie et l'A.F.L.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différentes offres, après avoir pris connaissance en tous ses termes de l'offre établie par l'Agence France Locale, Société Anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire, dont le siège social est situé 112 Rue Garibaldi, 69006 Lyon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 799 379 649, **et après en avoir délibéré, par 17 voix pour et 2 abstentions,**

DECIDE d'autoriser Dr Jacques CHABAL, Maire du Cheylard, à signer les contrats de prêt avec l'Agence France Locale selon les caractéristiques suivantes :

Article 1 : Principales caractéristiques du prêt long terme

- Montant du contrat de prêt : 800 000 EUR (Huit cent mille Euros)
- Durée Totale : 40 ans
- Mode d'amortissement : Trimestriel linéaire (capital constant)
- Taux Fixe : 3.94%
- Base de calcul des intérêts : Exact/360
- Commission d'engagement : Néant
- Frais de dossier : Néant

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Dr Jacques CHABAL, Maire du Cheylard, est autorisé à signer le contrat de prêt et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, à toutes formalités, à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

3) Bail administratif avec la SAS Les Terrasses de la Chèze et convention de mise à disposition d'objets estampillés « Château de la Chèze » et jouets médiévaux mis en vente en boutique

Monsieur le Maire invite l'Adjoint aux Travaux à exposer ce dossier.

Monsieur Denis SERRE précise que les projets de bail et convention étaient joints à la convocation.

Monsieur Denis SERRE rappelle qu'un appel à candidature avait été lancé le 20 janvier 2025. Les réponses devaient être envoyées en Mairie au plus tard le vendredi 28 février 2025 avant 17H00 et donne lecture du projet de délibération.

Une seule équipe a candidaté. Cette dernière a constitué la SAS Les Terrasses de la Chèze représentée par Mme Nora MARION.

Afin de pouvoir lui confier la gestion du snack, boutique, sanitaires et camping déclaré, la Ville a établi un bail administratif et une convention de mise à disposition de produits spécifiques destinés à la vente, pour la saison 2025, du 1er mai au 9 novembre 2025 inclus.

Monsieur le Maire propose un loyer mensuel de **400 €**, à régler à terme échu.

Monsieur le Maire ajoute : « *on a construit, aménagé, mis en place des animations, maintenant il fallait créer un snack pour faire vivre davantage le site* ».

Madame Monique PINET remercie Monsieur Christophe CHAMBON, Directeur des Services Techniques, pour tout le travail réalisé à l'intérieur du Château et aux abords, en quelques années.

Monsieur Jean-Paul SANIEL demande : « *qui s'occupera de l'entretien du camping déclaré ?* »

Monsieur Denis SERRE répond que l'aire de bivouac sera entretenue par les services techniques municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour,

Considérant :

- Que le ténement immobilier est fermé à l'usage du public depuis de nombreuses années,
- Que l'exploitant a manifesté de l'intérêt pour cette structure et son exploitation touristique sous forme privée et d'assurer la saison 2025 sous forme de bail administratif
- Qu'il est de l'intérêt général de pourvoir à l'exploitation de cet équipement touristique
- Que le bail administratif présenté répond à ces objectifs

Décide :

- **D'APPROUVER** l'exposé du Maire
- **D'APPROUVER** le projet de bail administratif d'une durée de 6 mois au profit de la SAS Les Terrasses de la Chèze.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le bail administratif et la convention de mise à disposition d'objets estampillés « Château de la Chèze » et jouets médiévaux mis en vente à la boutique.
- **D'AUTORISER** le Maire à effectuer toute démarche et à accomplir toute mesure de nature à exécuter la présente délibération.

4) Acquisition d'une licence IV

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil municipal des échanges intervenus avec Hexagone Agence Groupe Azymut, 209 Rue des Cévennes, 34970 LATTES, en vue de l'acquisition d'une licence IV. Cette dernière sera mise à disposition lors d'éventuelles demandes. Cela permet à la commune d'offrir plus de latitude pour l'accueil de nouvelles populations d'animations.

Monsieur le Maire annonce que la proposition de prix fixée par la commune est de **15 000 €**.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, par 19 voix pour,

DÉCIDE de procéder à l'acquisition de la licence IV appartenant actuellement à Hexagone Agence Groupe Azymut pour la somme de **15 000 €**.

APPROUVE la mise à disposition de la licence IV lors d'éventuelles demandes.

AUTORISE son Maire à signer toutes pièces se rapportant à la présente.

5) Demande de subvention dans le cadre du Fonds Vert (friche) pour la réhabilitation du 1er étage et des façades de l'ancienne Gare

Monsieur Denis SERRE énonce que dans le cadre de la réhabilitation du 1^{er} étage et des façades de l'ancienne Gare, la Ville souhaite solliciter une subvention auprès du Fonds vert, dédié aux friches. Le dossier doit impérativement être déposé avant le début des travaux.

Monsieur le Maire suggère de demander l'aide financière, la plus élevée possible, comme stipulé dans le projet de délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour,

- **APPROUVE** l'opération de réhabilitation du bâtiment de l'ancienne gare
- **ADOpte** le plan de financement présenté
- **DONNE** l'autorisation au Maire de solliciter la demande de subvention auprès du Fonds Vert
- **CHARGE** le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires à la réalisation du projet
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention relative à l'aménagement de la gare dans le cadre du Fonds Vert

6) Cession d'une parcelle à la Communauté de Communes Val'Eyrieux / Aric

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil municipal que les parcelles cadastrées section AE numéros 295 (6m²) et 296 (123 m²) correspondaient partiellement à un chemin rural, physiquement disparu, depuis la création du lotissement industriel d'Aric. Les bureaux d'études en charge du dossier n'ont pas réglé ces régularisations.

Le projet engagé par la Communauté de communes du Pays du Cheylard puis par Val'Eyrieux, au titre des compétences exercées par celles-ci, nécessite la cession des parcelles AE 295 et 296.

Monsieur le Maire propose que ces cessions soient consenties à la Communauté de Communes Val'Eyrieux, au titre de l'euro symbolique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour,

Considérant le bien-fondé de ce projet,

APROUVE les cessions telles que définies ci-dessus,

CONFIRME que celles-ci sont consenties au titre de l'euro symbolique.

AUTORISE son Maire ou son représentant à signer toutes pièces de rapportant à la présente.



VII – Communications

a) Attribution des marchés pour la réhabilitation du 1^{er} étage et des façades de l'ancienne Gare

La consultation a été lancée le 7 février pour dépôt des offres le 6 mars 2025 avant 12H00. Après négociations, les entreprises suivantes ont été retenues, lors de la commission d'attribution des plis, réunie le 26 mars 2025.

Lot 1 : SARL SAVEL Arlebosc	60 503.55 € HT	72 604.26 € TTC
Lot 2 : MC Conception Vénissieux	22 753.22 € HT	27 303.86 € TTC
Lot 3 : Menuiserie BARD Désaignes	53 394.80 € HT	64 073.76 € TTC
Lot 4 : GFD Saint Sernin	39 990.58 € HT	47 988.69 € TTC
Lot 5 : EGBI Le Cheylard	18 375.00 € HT	22 050.00 € TTC
Total	<u>195 017.15€ HT</u>	<u>234 020.58 € TTC</u>

Les marchés seront transmis au contrôle de légalité le 22 avril et seront ensuite notifiés aux entreprises.

Les travaux de désamiantage sont en cours.

b) Plan de prévention des risques inondations (PPRI) / Projet de porté à connaissance

Monsieur le Maire donne lecture du Courrier adressé aux services Prévention de la DDT.

☞ Voir courrier du Maire adressé à la DDT joint.

c) Convention de mise à disposition d'un local à vocation de « pétanquodrome » à la Petite Boule de la Gare

Afin de définir les modalités d'occupation des locaux et des charges, une convention sera signée, dès la réception des travaux, avec la Petite Boule de la Gare.

Les boulistes sont ravis de l'équipement sportif mis à disposition par la commune. Toute l'Ardèche sait qu'un pétanquodrome a été construit au Cheylard ; tout ceci pour l'attractivité du territoire.

d) Animations estivales 2025

Madame Brigitte CHANEAC énumère toutes les manifestations et animations prévues cet été.

☞ Voir en annexes

e) 20 ans de l'Arche des Métiers

18 avril 2025 : Inauguration à **17h30** à L'Arche de Métiers de « l'Exposition Cervorama », suivie d'un spectacle immersif à **20h30** à la salle de la Chapelle.

19 avril 2025 : Visites guidées, ateliers interactifs, réalité virtuelle, projection du film « DeepClimate ».

f) Ministère de la Culture / Le « CHEC »

Une cinquantaine de personnes Hauts Fonctionnaires de la Culture de Paris seront présentes les **13 et 14 mai 2025** : visites de l'Ecole du Vent, Atelier du Bijou, Gare de Saint-Agrève, L'Arche des Métiers et du Château de la Chèze sont au programme lors de leur venue.

g) La Communauté de Communes Saône Beaujolais Agglo

La communauté Saône Beaujolais vient à Val'Eyrieux le **26 mai prochain** pour la Culture.

h) Le comité pour Yad Vashem / Les Justes parmi les Nations

Il se rendra au Cheylard le **dimanche 14 septembre 2025** pour une cérémonie exceptionnelle à **10h45** où seront mis à l'honneur à titre posthume... Herminie DELUBAC, Maurice DELUBAC, Josette (DELUBAC) SAMUEL.

i) Boîtes à livres

Elles fonctionnent très bien. Les Elus lancent un appel aux dons. Les livres peuvent être déposés directement dans les boîtes à livres ou en mairie, auprès de Camille BARBIER.

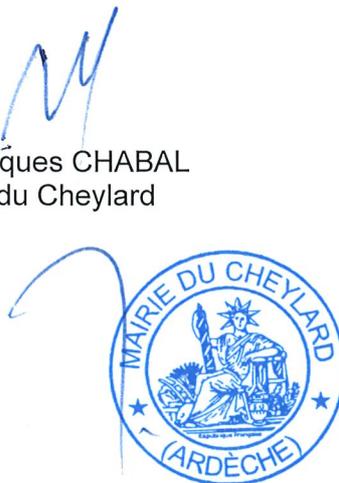
Madame Brigitte ALINQUANT s'occupe de la boîte à livres située au jardin d'enfants, à côté du parking de la libération et Madame Marie-Christine ROURE, celle de la Palisse.

Fin de séance à 23h20

Mme CHANEAC Brigitte
Secrétaire de séance



Dr Jacques CHABAL
Maire du Cheylard



Pièces jointes :

- ✉ Courrier du Maire à la Direction Départementale des Territoires
- ✉ Animations Estivales 2025

COPIE

D.D.T.
Service Urbanisme et Territoires
Prévention des Risques
2, Place Simone Veil
07000 PRIVAS

Le 31 mars 2025,

Nos Réf. : J. CHABAL / S. LAVIS

Objet : Plan de Prévention des Risques
Projet du porté à connaissance remis en main propre le 13.02.25
pour avis

Mesdames, Messieurs les Directeurs et Responsables,

Après avoir consulté le projet de porté à connaissance rappelé en objet avec l'équipe municipale, nous faisons le constat suivant :

- Pertes démesurées de constructibilité sur certains secteurs de la commune [Vialon, Rue Fernand Lafont (hôpital), Printes, la Borne et la Palisse etc].

Nous vous remercions d'étudier et de revoir vos premiers choix pour permettre le développement de notre Ville (P.V.D.). Avec les choix proposés, la commune perdra la moitié de ces parcelles susceptibles d'être constructibles lors de l'élaboration du Plan local d'Urbanisme, déjà très contraignant, approuvé (avec vos services) en 2019.

Le Conseil municipal ne peut accepter de telles décisions ; il en va de la survie de la commune, vu le problème démographique pour lequel nous luttons avec Val'Eyrieux.

Dans l'attente d'une nouvelle proposition acceptable pour l'avenir, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs les Directeurs et Responsables, l'expression de nos salutations distinguées.


Dr. Jacques CHABAL
Maire du Cheylard



Copie à : SYMCA
Communauté de Communes Val'Eyrieux
Conseil municipal

Château de La Chèze

Du 3 Juillet au 31 août 2025:

Du lundi au vendredi : 10h15 - 12h15 et 14h15 - 18h45.

Samedi et dimanche ; 14h15 - 18h45.

Animations et ateliers thématiques les après-midi de la semaine :

- « La Chèze : un château, une seigneurie » et « La justice médiévale : du crime au châtement » du lundi au vendredi.

- « Atelier d'initiation au tir à l'arbalète » Lundi / Mercredi / Vendredi

- « Animation : épées et petits chevaliers » Mardi / Jeudi.

Soirées jeux :

Mardi / Jeudi (réservation sur le site internet de l'Office de tourisme : www.hautsvallees.com).

Jeux libres :

Dans le château : un trou de souris, parcours d'énigmes, la garde-robe de Mme clauda, la vie de soldat.

jeux anciens à l'extérieur

Tarifs :

Gratuit : – de 10 ans,

Matin et week-end : 5 € adolescents (10-17 ans) – 6 € adultes

Après-midi de la semaine : 6€ adolescents - 8 € adultes (ateliers arbalète ou escrime compris).

Nouveau ! Atelier « épées et petits chevaliers »

Déroulement :

La première partie de l'animation sera consacrée à l'histoire, l'évolution, les mythes et les légendes sur les épées.

La deuxième partie sera consacrée à la pratique. Les enfants (jusqu'à 12-13 ans max) seront équipés d'un casque et d'une épée en mousse, tandis que deux adultes/ado seront équipés d'une épée sécurisée. Il y aura d'abord un enseignement des mouvements de base en individuel. Puis suivra un échange de coups très soft entre l'animateur et les deux ados/adultes (chacun leur tour), ainsi qu'en binôme entre les enfants.

L'animation se terminera par un affrontement entre deux équipes d'enfants (les rouges et les bleus), encadré par des règles qui permettront de déterminer une équipe gagnante. Cette dernière partie sera possible s'il y a assez d'enfants.

Autres animations sur le site du château

Lundi 16 juin : Tutti Festival

Concert des élèves de l'école de Val'Eyrieux musique

Mercredi 18 juin : Concert Una Monaghan

Harpiste, compositrice, originaire de Belfast

Elle allie musique expérimentale et traditionnelle irlandaise

Proposé par la SMAC 07

Dimanche 22 juin : Raid VTT

Val'Eyrieux tourisme

Samedi 28 juin : opéra « Le roi carotte » d'Offenbach

En partenariat avec l'opéra de Lyon

Mercredi 16 juillet : Co Lanta, jeu d'aventure (par des guides nature et randonnée)

Week- end du 19 et 20 juillet : La médiévale : « savoir-faire » lors de la guerre de 100 ans »

Mercredi 30 juillet : atelier architecture « Notre Dame » + conférence sur l'astronomie médiévale (animateur du CCSTI)

Jeudi 31 juillet Grimp arbres (Val'Eyrieux)

Lundi 4 et Mercredi 13 août : « du jazz au Hip- Hop »

Les danseuses Emilie chabanas et Emilie Blache vous proposent une immersion historique, artistique et participative.

Mercredi 6 août : lecture « Dans l'ombre du séquoia » par la médiathèque du Cheylard (Val'Eyrieux)+ **atelier insectes** (animateur du CCSTI)

Mercredi 13 août : Co Lanta, jeu d'aventure (par des guides nature et randonnée)

Mercredi 20 août : lecture par **M.Hélène Lafon** dans le cadre des « Lectures sous l'arbre »

Jeudi 21 août : atelier architecture « Notre Dame » (animateur du CCSTI)

Mercredi 27 août : lecture « Dans l'ombre du séquoia » par la médiathèque du Cheylard

[Pour tout renseignement complémentaire: ville-lecheylard.fr](http://ville-lecheylard.fr)

Animations dans le cadre des Marchés des producteurs

Place Saléon Terras

JUILLET

Vendredi 4 juillet

SPECTACLE DE DANSE

Démonstration par les Teams de la Cie Ayak'cha by Lionnel Frédoc et Adra'danse suivie d'une invitation «Tous en danse», chorégraphie partagée accessible à tous.

Vendredi 11 juillet

CONCERT VAL'EYRIEUX MUSIQUE

Joie et bonne humeur au RDV. Val'Eyrieux Musique invite LesKikidekonafon (chansons) à se joindre aux élèves de l'école et à sa batucada.

Vendredi 18 juillet / **NOCTURNE**

CONCERT LES CALABERTS

Groupe de 5 copains réunis pour le plaisir de la musique autour de reprises pop-rock en français et en anglais, de Texas aux Cranberries en passant par Louis Bertignac.

Vendredi 25 juillet

CONCERT LES AFFICHEURS

Pour tous les goûts et tous les styles, Les Afficheurs mêlent tour à tour rock et chansons françaises.

AOÛT

Vendredi 1er août

CONCERT

Groupe du village des musiciens.

Vendredi 8 août

L'ESTIVAL

Lancement du festival

Vendredi 15 août / **NOCTURNE**

CONCERT UKE@

Duo formé par Adrien au ukulélé ténor et Charly au ukulélé basse.

Adrien et Charly vous emmèneront, de compositions en arrangements, vers tous les styles de musique.

Vendredi 22 août

SCÈNE OUVERTE

Organisée par Val'Eyrieux Musique. Micros, guitare, clavier, basse et batterie seront à votre disposition pour venir ambiancer la place Saléon Terras. Sur inscription.

Autres animations sur la place et dans la ville

Chemin des peintres :

Par Guy Chambon et les Grémis
Du 24/04 à la fin août
(Vernissage le 26/04)
Le long de la Dorne

Exposition jean Chièze, graveur

Du 13 juin au 14 juillet
(Vernissage le 13/06)
La Chapelle

Concert

Le 13 juillet :
Liane Edwards
Place Saléon Terras

L'Estival, festival de spectacles vivants

Du 8 au 10 août
Par Val'Eyrieux
Dans la ville

Fête « place aux jeux »

Le 16 août
Place Saléon Terras et dans la ville

Rando croquis

Le 23 août
Par Sophie Labaune de « Mines de couleur »
Dans la ville